



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°25-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 05 mai 2025 par la Mairie de Saint-Georges-Haute-Ville, concernant les 10 ans de l'association RLH qui souhaite effectuer une soirée située rue du stade à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale 107.

Vu la nécessité de fermer la rue le samedi 17 mai 2025 de 10h00 à 22h00,

CONSIDERANT que pour réaliser les 10 ans de l'association RLH et assurer la sécurité des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue du Stade pour tous les véhicules :

- Route barrée dans la direction de Saint-Romain-le-Puy
(Déviation par rue des Royats)

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le samedi 17 mai 2025.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Mairie de Saint-Georges-Haute-Ville, 19 rue Centrale 42610 SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, nom du responsable : MILLET Frédéric tél : 06 72 65 19 96

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à Mairie de Saint-Georges-Haute-Ville, 19 rue Centrale 42610 SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 06 mai 2025

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
Mis en ligne le 06/05/2025
Le Maire,
Frédéric MILLET

